

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU JEUDI 03 DECEMBRE 2020**

Secrétaire de séance : Sébastien COLLOMB

En préambule, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la validation de l'avenant pour les travaux de la cour de la mairie. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

► Validation du compte- rendu de la du Conseil Municipal du 29 octobre 2020

Le compte-rendu de la réunion du 29 octobre 2020 est validé par le Conseil Municipal.

► Convention de déneigement (hiver 2020/2021) : actualisation du tarif des prestations :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune est équipée d'un semoir et d'une lame à neige. Il rappelle que, depuis quelques années, une convention a été signée entre la Mairie et un agriculteur, Mr Edouard Notin, pour réaliser des travaux de déneigement sur le territoire communal. Florent Imbert explique comment est calculé le coût de cette prestation. Compte tenu de la variation des indices de revalorisation, prévus et définis antérieurement, la commission voirie propose de maintenir le tarif de cette convention pour la période hivernale 2020/2021, à savoir 56,50 € HT de l'heure.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité.

► Fixation des tarifs de location des salles au 01/01/2021 :

Christophe Coste explique au Conseil Municipal que le tarif des locations de salle est fixé selon la variation de l'indice INSEE du coût de la construction. Constatant la faible évolution de cet indice de la construction (1 %) et en accord avec Monsieur le Maire, il propose le maintien des tarifs de location de la salle polyvalente, de la salle de la cantine, de la salle de cinéma et de la Maison des Associations pour des activités à caractère commercial (formations, réunions).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs pour 2021 présentés ci-dessous.

	Tarifs 2021
Salle de la cantine	90 €
Supplément pour utilisation le lendemain	45 €
Salle de cinéma	63 €
Supplément pour utilisation le lendemain	32 €
Maison des Associations : une journée	25 €
Maison des Associations : une demi-journée	12,50 €

	Associations communales	Particuliers de la Commune	Personnes de l'extérieur	Jeunes de la Commune 18 – 20 ans
Location de la salle polyvalente pour les bals publics payants	267 €	Non louée	Non louée	Non louée
Location de la salle polyvalente seule avec utilisation du frigo	63 €	163 €	252 €	78 €
Location de la salle polyvalente avec la cuisine (+ une recharge de gaz)	63 €	252 €	383 €	126 €

Le supplément de tarif pour l'utilisation de la salle polyvalente jusqu'au lendemain est de 126 €. Le Conseil Municipal décide d'augmenter le montant de la caution et de la porter à 500 €.

► Fixation des tarifs de concession cimetière au 01/01/2021 (tombes, columbarium) :

Christophe Coste explique que les tarifs des concessions est fixé avec le même indice que pour les salles, à savoir l'indice du coût de la construction. Après discussion, et en accord avec Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'une hausse de 1 % des tarifs des concessions trentenaires au cimetière qui sera applicable à compter du 01/01/2021.

Columbarium	Achat
Case funéraire trentenaire (2 personnes)	423 €
Jardin du souvenir (dispersion des cendres)	128 €

	Achat	Renouvellement
Concession simple	640 €	184 €
Concession double	905 €	306 €
Concession simple avec ré hausse	744 €	184 €
Concession double avec ré hausse	1 049 €	306 €

► Aides aux activités CCMDL (animations sportives, centre de loisirs, etc...) :

Véronique explique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais propose des activités aux enfants de 3 à 12 ans et aux jeunes de 12 à 17 ans, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Monsieur le Maire propose, comme les années précédentes, de verser une aide d'un montant de 30 % du montant total annuel payé par les familles dans la limite de 60 € par an et par enfant qui



participe aux animations organisées par la CCMDL durant l'année 2021. La date limite de la demande annuelle d'aide est fixée au 31 mars de l'année n+1, sur présentation des attestations de présence et des factures payées sur l'ensemble de l'année.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition, à l'unanimité.

► Proposition de renouvellement du tracteur et emprunt pour le financement :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tracteur de la commune a beaucoup d'heures et que des frais d'entretien importants sont à prévoir dans les mois à venir. La commission a donc travaillé sur le renouvellement du tracteur.

David Rimaud informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés à 3 concessionnaires pour du matériel neuf et d'occasion. Il présente les différentes propositions au conseil. Il souligne que l'écart de prix est peu important entre le neuf et l'occasion et qu'en plus la commune bénéficie d'une garantie sur du matériel neuf. Il fait également remarquer que le tracteur actuel est un peu faible au niveau de la puissance pour les travaux de déneigement, il serait donc souhaitable d'opter pour un 110 CV.

Le Conseil Municipal valide l'acquisition d'un tracteur neuf auprès des Ets Colinet pour un montant de 52 500 € H.T, avec une reprise d'un montant de 10 000 € de l'ancien véhicule.

Concernant le financement de l'acquisition du nouveau tracteur, Bruno Goujet a contacté la banque pour avoir des simulations d'emprunt. Au vu des propositions et des taux d'intérêt peu élevés en ce moment, il propose de faire un emprunt sur le montant total de l'achat et sur une durée de 10 ans.

Le Conseil Municipal valide la proposition d'emprunt auprès du Crédit Agricole Centre Est pour un montant de 52 500 € sur 10 ans, au taux de 0,36%.

► Décisions modificatives / Budget Principal -section investissement- :

Bruno Goujet explique au Conseil Municipal les différentes modifications à faire afin de pouvoir payer les factures d'investissement de cette fin d'année. Le Conseil Municipal, approuve les virements de crédits nécessaires au paiement et à la régularisation de certaines dépenses sur le budget principal de l'année 2020 et dont le détail figure ci-dessous :

- Travaux de voirie : (modification du compte) :

- Compte 2152	- 4 800,00 €
- Compte 204114	+ 4 800,00 €

- Remboursement des cautions :

- Compte 020 (dépenses imprévues)	- 1 100,00 €
- Compte 165	+ 1 100,00 €

- Stèle d'exposition du coq du monument aux morts :

- Compte : 020 (dépenses imprévues)	- 2 000,00 €
- Compte : 2181 Opération n° 66	+ 2 000,00 €

- Aménagement de la cour de la mairie :

- Compte : 2313 Opération n° 62 (bar restaurant)	- 32 700,00 €
- Compte : 2118 Opération n° 60	+ 32 700,00 €

- Achat tracteur :

- Compte : 2313 (rénovation bar restaurant)	- 63 000,00 €
- Compte : 2182 Opération n° 68 (nouvelle opération)	+ 63 000,00 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les modifications budgétaires pour un total de 103 600 €.

► Délibération avenant pour les travaux de la cour de la mairie :

Concernant l'aménagement de la cour de la mairie et la création d'un parking, Florent Imbert explique au Conseil Municipal que des travaux supplémentaires se sont rajoutés et que d'autres ont été supprimés ou revus à la baisse. Suite au renouvellement du conseil municipal, de nouvelles idées, ont, en effet, vu le jour. Le marché de base de cette opération s'élève à 86 701,00 € H.T.

Le montant des travaux supplémentaire s'élève à 6762.71 € H.T

Le montant des travaux supprimés s'élève à 2 898,55 € H.T

Un avenant de 3 864,16 € H.T est donc à prévoir pour les travaux de la cour de la mairie.

Le Conseil Municipal valide ces modifications.

De plus, des travaux supplémentaires ont été demandés (fourniture d'une cuve pour la récupération des eaux pluviales, aménagements devant la maison Dupeuble, finition du revêtement du parking et divers canalisations) pour un montant de 21 283,95 €. Monsieur le Maire précise que les travaux devant la maison Dupeuble seront répercutés sur le prix de vente du bien à hauteur de 6 500 €.

Le Conseil Municipal valide ces travaux supplémentaires.

Laurent Ducreux souligne que le mur en béton n'est pas très beau et qu'il faudrait peut-être prévoir une solution. Monsieur le maire explique qu'il y a des possibilités et que c'est en réflexion (habillage du mur, réalisation d'un crépi...).

► Délibération mise à disposition des biens assainissement à la Communauté de Communes :

Alain Chaussende rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1er janvier 2020, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a la compétence assainissement. Seule, La gestion des eaux pluviales une compétence communale. Il explique que c'est la Loi Notre qui est à l'origine de ce transfert.

Dans le cadre de ce transfert de la compétence assainissement à la Communauté de Communes au 1^{er} janvier 2020, la Commune de Longessaigne doit mettre à disposition, sans transfert de propriété, ses biens mobiliers et immobiliers, nécessaires à l'exercice de la compétence assainissement.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de procès-verbal contradictoire de mise à disposition des biens assainissement et l'annexe récapitulatif l'ensemble des biens concernés, à intervenir avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes permettant la mise à disposition de ces biens à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal approuve les termes du procès-verbal de mise à disposition des biens assainissement à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais par la commune de Longessaigne et autorise Monsieur le Maire à signer conjointement avec Monsieur le Président de la Communauté de Communes le procès-verbal à intervenir.

► Délibération Rapport annuel (prix et qualité service) :

Alain Chaussende présente au Conseil Municipal le rapport 2019 sur le prix et la qualité du service d'eau potable, établi par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour le compte du SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier), en liaison avec le Groupe SUEZ - Lyonnaise de Eaux.

Ce rapport 2019 est approuvé, à l'unanimité.

► Comptes-rendus des commissions :



Voiries : Florent Imbert explique au Conseil Municipal que la commission voirie a travaillé sur l'élagage des arbres qui jalonnent les chemins de la commune. Deux prestataires ont rédigé des devis. Le coût de ces élagages s'élève à 18 000 € H.T pour 10 jours de travaux. Les agents communaux pourraient effectuer certaines tâches, ce qui permettrait de diminuer le montant de cette prestation.

Une discussion s'engage pour savoir si la commune doit réaliser ces travaux, puisque ceux-ci incombent aux propriétaires. Il semble indispensable qu'une communication soit faite auprès des propriétaires concernant leurs obligations mais aussi de les sensibiliser sur le coût engagé par la commune.

Le Conseil Municipal valide les travaux d'élagage d'urgence, à savoir 2 jours d'intervention pour un montant de 2160 € H.T.

Florent Imbert informe également le conseil que les travaux de sécurité ont été réalisés, (Aménagement de l'entrée de l'église côté nord, et reprise du trottoir devant la station essence), et souligne que toute la partie du bitume refaite devant le magasin a bien été prise en charge par Mr Sève J.Claude.

- Laurent Ducreux fait le compte-rendu de la réunion concernant le tunnel. Il va travailler avec Florent pour voir comment évacuer l'eau du tunnel. Michel et Florent ont rencontré DUPIN Georges pour un éventuel échange ou vente de terrain. C'est un premier contact. Florent va réaliser un relevé du tunnel.

Alain Chaussende a contacté la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais concernant l'enlèvement des ordures. Aucune subvention pour la dépollution des sols.

- **Assainissement collectif** : Alain Chaussende informe du vote des nouveaux tarifs (0,94 € le mètre cube et 27 € d'abonnement) lors du dernier conseil communautaire. Concernant le syndicat des Eaux, il explique que le renouvellement des canalisations d'eau potable se poursuit mais ce travail est lent.

- **Ordures ménagères** : Alain Chaussende informe que le conseil communautaire a voté une augmentation de la redevance des ordures ménagères. Elle passe à 69 € (au lieu de 66 €). Il explique que le montant annuel des redevances couvre tout juste le prix du service.

Il demande au conseil Municipal de se prononcer sur l'attitude à avoir face aux personnes déposant des déchets et des cartons à côté des containers. Monsieur le maire explique qu'une commission intercommunale a été mise en place pour travailler sur ce problème.

La distribution des sacs poubelles aura lieu les 15 et 16 janvier 2021 sous la halle préau.

- **Commission finances** : Bruno Goujet donne quelques informations : l'excédent de fonctionnement est de l'ordre de 40 000 € (à la date du 30 octobre) mais c'est une année particulière à cause de la crise sanitaire.

- **Commission fêtes** : Gilbert Collomd fait le compte-rendu de la réunion avec les agents communaux pour la décoration de Noël. Certaines guirlandes commencent à être anciennes, il faudra donc prévoir de les changer. Le prix des guirlandes étant très élevé à cette période, l'achat de nouvelles décorations se fera hors saison. Des bénévoles ont participé à la décoration du village, la sonorisation de la place du village avec des chants de Noël.

- **Commission bâtiment** : Christophe explique qu'une réflexion est menée sur le lieu d'exposition de la maquette de "JOJO" Vermare et d'autres objets communaux. Une discussion est également faite sur l'aménagement de la vitrine.

► **Informations diverses** :

- Guylaine Lagravère informe le Conseil Municipal que le prochain bulletin bédouin paraîtra en début d'année 2021. La commission travaille sur le site Internet de la commune.



La dalle du local destiné à l'Association Jeuness' Activ est faite (pour un coût de 1965 €).

- Sandrine Divinia explique que le repas de Noël est annulé. Un goûter sera cependant organisé le jeudi 16 décembre avec les enfants. Elisabeth Fayolle a lancé un petit jeu pour Noël.

Elle fait ensuite un compte-rendu de sa réunion concernant une présentation des deux piscines (celle d'Hurongues située à Pomeys et Escap'ad située à de Saint Laurent de Chamousset). La piscine est déficitaire chaque année, problème de délégation de service public.

- Sébastien Collomb informe le Conseil Municipal du souhait de faire restaurer les portes de l'église. Aucune entreprise n'a été trouvée pour effectuer ces travaux. Ils seront donc réalisés par les agents communaux et lui-même. La location d'une machine sera nécessaire pour le décapage des portes avant leur restauration.

- Mr le maire informe le conseil municipal que des rencontres avec différents bureaux d'études ont eu lieu concernant le projet d'aménagement du lotissement. Le choix d'un bureau devrait être fait lors du prochain conseil.